



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord
Cabinet
Bureau des affaires politiques
et de la sécurité intérieure

Lille, le 20 décembre 2016

Le Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

(En communication à Mme et MM. les Sous-Préfets)

Objet : état d'urgence – mesures de sécurité des personnes et des biens
Réf : mes circulaires des 21 juillet, 10 août et 6 décembre 2016

La loi prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet 2017 a été publiée au journal officiel du 19 décembre 2016.

Elle est la réponse à la gravité de la menace terroriste qui affecte notre pays et nos voisins européens, comme en témoigne l'attentat perpétré hier soir à Berlin dans un marché de Noël très fréquenté.

Devant la persistance de ce danger, je vous demande de veiller à ce que la plus grande vigilance soit portée sur tous les événements (spectacles, marchés de Noël, feux d'artifices, ...) que vous pouvez être amené à organiser en cette fin d'année dans votre commune.

Il convient de rappeler fermement aux organisateurs et aux sociétés qui auront été chargés d'assurer la sécurisation de ces manifestations, les règles strictes qu'il convient d'appliquer au niveau du filtrage, de la fouille des sacs, des objets abandonnés et de la surveillance des sites.

J'ai demandé aux forces de police et de gendarmerie d'être particulièrement vigilantes et présentes sur tous ces événements.

Au-delà de cette mobilisation, chacun d'entre nous (policiers municipaux, agents de sécurité, citoyens...) doit être appelé à participer activement à la sécurité de tous.

Vous voudrez bien également informer mes services ou les services de votre sous-préfecture de tous les événements programmés dans votre commune pendant la période des fêtes, qui pourraient rassembler un public important.

Je compte sur votre collaboration et votre vigilance en cette période à haut risque.

Michel LALANDE